

Séance publique du 20 septembre 2004

Délibération n° 2004-2122

commission principale : développement économique

objet : **Association Economie et humanisme - Subvention**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis sa création à Lyon, en 1941, l'association Economie et humanisme contribue à la production d'idées et de méthodes susceptibles de promouvoir un développement économique durable et solidaire. Cette association, riche de 200 adhérents actifs, a toujours cherché à associer recherche, animation, formation, diffusion de la pensée et action de terrain. Cela se fait par des recherches, des études et des formations pour des entreprises, des collectivités, des associations et des organisations internationales dans des domaines concernant la ville et les territoires, l'emploi, le travail et l'insertion ainsi que la citoyenneté. Economie et humanisme dispose d'une revue et d'un centre de documentation et d'échanges structurant la contribution de groupes de travail, de colloques et de débats. Elle est présente dans plusieurs grandes villes françaises ainsi qu'au Québec et en Asie (Japon, Chine).

Ses principales investigations concernent les domaines suivants :

- gestion et financement des infrastructures et services urbains, risques et environnement,
- politique d'aménagement et de développement social des quartiers, prévention de l'insécurité,
- évaluation des politiques d'emploi et d'insertion sociale,
- lutte contre les discriminations,
- gestion éthique des ressources humaines, relations professionnelles,
- évaluation de programmes de coopération décentralisée.

Ses interventions sont conçues comme outils de connaissance et moyens d'agir sur les processus de transformation de la société.

L'association Economie et humanisme est fortement impliquée dans les réflexions et les analyses stratégiques de la Communauté urbaine ainsi que dans différents partenariats de coopération internationale (entretiens Jacques Cartier, Citynet, etc.). Par le passé, elle a contribué à l'organisation de séminaires et de colloques internationaux à Lyon (Asian Productivity Organisation, etc.). Ses adhérents et ses cadres et chercheurs participent fréquemment au débat de prospective et de stratégie de l'agglomération lyonnaise et effectuent un apport significatif aux connaissances acquises au sein du conseil de développement ou de groupes de travail (Agenda 21, dialogues en humanité, etc.).

Economie et humanisme organise et conduit les débats des conférences Humanité en péril, Humanité en avenir avec la Communauté urbaine.

Aujourd'hui, elle apporte des connaissances et un réseau de partenaires, dans le cadre des activités de coopération internationale de la Communauté urbaine, principalement en Asie et en Afrique.

C'est pourquoi, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Economie et humanisme pour l'année 2004, pour un montant de 20 000 €;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Attribue une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association Economie et humanisme, dont le siège est situé rue Antoine Dumont à Lyon 8°, au titre de l'exercice 2004.

2° - La dépense qui en résultera sera prélevée sur les crédits ouverts au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 280 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,